

Conditions de retour pour le matériel de coffrage loué



Swiss Engineering.
Swiss Technology.

Conditions de retour pour le matériel de coffrage loué



1. Objet et champ d'application

Le présent règlement définit les conditions de retour du matériel de coffrage loué à Tobler AG. Il fait partie intégrante du contrat de location et vise à garantir la qualité, l'intégralité et la réutilisabilité des composants.

Pour toutes les questions non réglées dans le présent document, les dispositions du règlement „Critères de qualité pour le matériel loué” s’appliquent.

2. Conditions de retour

2.1 État général

Le matériel restitué doit répondre aux critères suivants:

- Nettoyé:
 - Exempt de résidus de béton, de terre, d’huile ou d’autres salissures
- En état de fonctionnement:
 - Toutes les pièces doivent être techniquement irréprochables et complètes

Conditions de retour pour le matériel de coffrage loué



- Trié:
 - Les accessoires (par exemple, tige de serrage, plaques articulées à écrou, etc.) doivent être triés par type et retournés dans les conteneurs de transport fournis
- Transportable:
 - Les éléments doivent être correctement empilés ou palettisés afin de garantir un stockage et un transbordement en toute sécurité.

2.2 Exigences spécifiques selon le type de matériel

Type de matériel	Condition de retour	Défauts fréquents (payant)
Coffrage de mur (Acier /Alu)	Nettoyé, pas d'adhérences de béton, sans déformation	Résidus de béton, coins cassés, cadres tordus, pièces de raccordement manquantes
Coffrages de dalles	Nettoyé, empilable, sans déformation	Supports tordus, panneaux déformés
Étais de dalles (Acier/Alu)	Mobile, graissé, en état de fonctionnement	Pinces bloquées, tubes tordus, têtes de fourche endommagées
Accessoires	Trié, complet, en état de fonctionnement	Pièces manquantes, pièces déformées ou inutilisables

3. Contrôle lors de la restitution

- Le contrôle de reprise est effectué par notre personnel spécialisé sur le site de stockage Rheineck, Sursee et Forel.
- L'état du matériel restitué est documenté par un contrôle visuel et fonctionnel.
- En cas d'écarts, un procès-verbal de restitution est établi, qui documente les défauts constatés. Les coûts correspondants sont régis par les dispositions du contrat de location.
- À des fins de preuve, des photos du matériel défectueux peuvent être prises.

4. Coûts en cas de non-respect des conditions

En cas de restitution non conforme, Tobler SA se réserve le droit de facturer au client les frais engagés pour le nettoyage, la réparation, le tri ainsi que le remplacement des pièces manquantes ou endommagées.

La facturation est effectuée sur la base du temps réellement passé ou de la valeur de remplacement.

Conditions de retour pour le matériel de coffrage loué



5. Responsabilité

Le client est responsable de:

- la perte ou les dommages intentionnels
- inutilisabilité due à une utilisation inappropriée
- matériel manquant ou non restituable

6. Contact pour toute question

Tobler AG
Langenhagstrasse 48 – 52
CH-9424 Rheineck
Telefon: +41 71 886 06 06
E-Mail: info@tobler-ag.com

Tobler AG
Grenadierstrasse 2
CH-6210 Sursee
Telefon: +41 41 926 95 95
E-Mail: sursee@tobler-ag.com

Tobler SA
Route de la Mortigue 6
CH-1072 Forel / Lavaux
Telefon: +41 21 731 57 35
E-Mail: forel@tobler-ag.com

